



Règlement de la course hors stade
Jacques MANDON – Vendredi 14 Juillet 2023

1. L'association 15.8 Festivités organise le vendredi 14 juillet 2023 la 41^{ème} édition de la course pédestre hors stade Jacques Mandon.
2. La distance du parcours est de 11,5 km. Le départ de la course adulte sera donné à 9h30 devant la mairie. L'arrivée s'effectue dans la cour de la Maison des Associations.
3. Une animation enfant est prévue dès 9h15 autour du stade.
4. La course est ouverte à tous, licenciés ou non.
5. Une autorisation parentale vous sera demandée pour les mineurs ainsi qu'un certificat médical pour les non licenciés stipulant l'absence de contre-indication à la pratique de la course à pied. Les licenciés devront présenter une licence sportive en cours de validité (FFA – FSCF – FSGT – UFOLEP).
6. La course est encadrée par les organisateurs, la police municipale, une ambulance privée agréée sécurité civile et un médecin.
7. Les postes de ravitaillement (3) sont prévus le long du parcours et à l'arrivée.
8. L'association souscrit une assurance mais chaque participant est tenu d'avoir une assurance « responsabilité civile » personnelle.
9. L'engagement est fixé à 9,00 € par coureur adulte et gratuit pour les enfants.
10. Un cadeau est remis à l'arrivée.
11. Récompenses : trophées, challenge et dotation pour les 3 premiers du classement scratch, les premiers de chaque catégorie hommes et femmes, pour le premier Saint-Ambroisien et pour tous les enfants.
Pour les 3 premiers de la marche nordique hommes et femmes
12. Loterie des dossards à l'arrivée pour les présents.

Les inscriptions se font sur Chronogard.fr ou sur place le jour de la course

*Animation : René REBOUL
Chronométrage : Chronogard*

*Renseignements : Office du tourisme 04.66.24.33.36
S. MATHIEU : 06.64.75.37.86*